

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le six décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 30 novembre 2023, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D8-5-180

OBJET : OPEN DATA – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	M. RENAUD Olivier M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	M. TERRENNE Jean-Paul Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	M. ALARY Alain (a donné pouvoir à Lina BOUVIER) Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	M. PINCEMIN Bernard (en remplacement de M. MOLLE Marcel)
Commune de GASQUES	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	M. Pascal BENOIT (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	M. BARROS Gérard M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	M. DOUSSON Bruno Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	M. RATTO Stéphane
Commune de MALAUSE	Mme MAERTEN Marie Bernard M. MARTINAT Emmanuel

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

AR Prefecture

082-248200016-20231206-2023D8_5_180B-DE
Reçu le 14/12/2023

Commune de MANSONVILLE	Mme GUIZOT Danielle (en remplacement de BERTHET Christian)
Commune de MERLES	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	M. BAYLET Jean Michel M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine Mme LECORRE Christiane M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à D. ZANIN) Mme PERE Catherine a (donné pouvoir à C. LECORRE) M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth Mr ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de VALENCE D'AGEN	M. GIL Philippe Mme BRU Laetitia
---------------------------	-------------------------------------

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	Attaché Territorial

Madame Marie-Christine CLUCHIER a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2023D8-5-180

OBJET : OPEN DATA – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Vu la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique ;

Vu la délibération n°2017/AP-JUIN/13 de la Région Occitanie engageant la démarche d'ouverture des données publiques ;

Vu la délibération N°2015D-5-7-2-151 en date du 4 décembre 2015 – adhésion au Syndicat Mixte ;

Vu la délibération n°09/2022-03 Open Data – Convention de partenariat entre le Syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement et ses membres ou acteurs associés ;

Vu la convention de partenariat ;

L'ouverture des données s'impose aux collectivités de plus de 3 500 habitants et 50 agents par l'application de la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique.

Sur cette base, et dans le cadre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Au public, le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement a été désigné référent local pour le développement de l'Open Data.

Cette démarche vise à diffuser les données publiques détenues par les collectivités ou acteurs associés pour qu'elles bénéficient à tous : citoyens, associations, entreprises. Elle entend proposer un nouveau service public à la disposition des professionnels de la donnée mais aussi au grand public pour s'informer, s'approprier les données et contribuer à cette dynamique. La réutilisation des données libres par le plus grand nombre est porteuse d'innovation sociale et économique et source de valeur ajoutée.

En parallèle, la Région Occitanie s'est lancée en 2018 dans un projet mutualisé structurant de l'Open Data sur son territoire, avec plusieurs objectifs :

- diffuser ses propres données sur leur site data.laregion.fr,
- mettre gratuitement ce site à disposition des autres collectivités sur son territoire en « marque blanche » afin de leur laisser une totale indépendance sur le graphisme,
- animer un réseau d'acteurs associés au projet d'open data régional afin d'une part d'échanger des expériences, co-construire des formats de données et faciliter leur réutilisation par le secteur privé.

AR Prefecture

082-248200016-20231206-2023D8_5_180B-DE
Reçu le 14/12/2023

Une convention de partenariat a été signée entre la Région Occitanie et le Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement le 7 octobre 2020, permettant ainsi les premières mises en ligne de données dès la fin de l'année 2020 sur la plateforme « Tarn-et-Garonne Open Data ».

A ce jour, près de 130 jeux de données sont présents sur la plateforme.

Afin de permettre aux collectivités membres de Tarn-et-Garonne Aménagement mais aussi aux acteurs associés de promouvoir leurs données, le syndicat mixte leur propose d'adhérer à cette plateforme, tout en bénéficiant d'un accompagnement technique.

Le Président propose donc :

- d'approuver la convention de partenariat à passer avec le Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, jointe en annexe, fixant les modalités techniques et administratives du projet d'Open Data,
- de l'autoriser ou son représentant à signer ladite convention de partenariat.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver la convention de partenariat à passer avec le Syndicat Mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, jointe en annexe, fixant les modalités techniques et administratives du projet d'Open Data,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention de partenariat.

Fait à Valence d'Agen, le 6 décembre 2023

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 7 décembre 2023

La secrétaire de séance
Madame le Maire de GRAYSSAS

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Marie-Christine CLUCHIER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

Jean-Michel BAYLET